

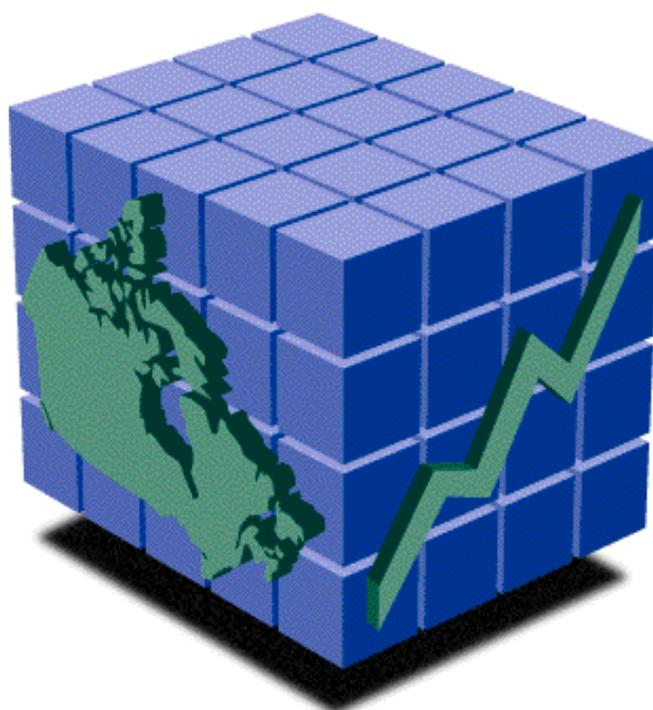


N° 92F0150GIF au catalogue

GéoSuite

Recensement de 2001

Guide de référence



STATISTIQUE CANADA

GEO

STATISTICS CANADA



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

| | |
|--|----------------------|
| Service national de renseignements | 1 800 263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1 800 363-7629 |
| Renseignements par courriel | infostats@statcan.ca |
| Site Web | www.statcan.ca |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada

GéoSuite

Recensement de 2001

Guide de référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2002

N° 92F-0150-GIF au catalogue

Ottawa

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Quoi de neuf?

- On a ajouté l'**îlot**, une nouvelle unité géographique, à la hiérarchie normalisée.
- On a ajouté un nouveau code de **classification des secteurs statistiques (CSS)** aux subdivisions de recensement.
- On peut exporter les rapports de **GéoSuite** dans d'autres logiciels.
- On a couplé le fichier des **aires de diffusion** de 2001 avec celui des secteurs de dénombrement de 1996 pour constituer un fichier supplémentaire.

Nouvelles régions et classifications géographiques normalisées

- La couverture nationale des routes et des attributs géographiques connexes permet de créer une nouvelle unité géographique de base — l'îlot. Ce dernier est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues ou les limites de certaines régions géographiques normalisées.
- Les îlots servent à générer automatiquement les aires de diffusion (AD). L'aire de diffusion est une petite unité géographique relativement stable, formée d'un ou de plusieurs îlots. Les AD couvrent l'ensemble du territoire du Canada et remplacent le secteur de dénombrement (qui est toujours utilisé pour la collecte des données du recensement) comme plus petite région géographique normalisée pour laquelle les données de profils du recensement sont diffusées. Dans la plupart des cas, les AD comptent une population se situant entre 400 et 700 habitants.
- Pour la première fois, les régions urbaines sont définies en fonction des chiffres de population et des données de densité de la population du recensement en cours plutôt que ceux des recensements précédents. Les données de densité de la population sont fondées sur l'îlot plutôt que sur le secteur de dénombrement, tel qu'il était prescrit lors des recensements précédents.
- La classification des secteurs statistiques (CSS) répertorie les subdivisions de recensement selon qu'elles sont une composante d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence ou d'un territoire.

Table des matières

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | À propos de ce guide..... | 1 |
| 2. | Aperçu | 2 |
| | Présentation | |
| | Date de référence | |
| 3. | Pour commencer | 4 |
| | Recherche par nom | |
| | Recherche par code | |
| | Recherche par hiérarchie | |
| | Rapports | |
| | Interroger | |
| | Sortir | |
| | Séances d'essai | |
| 4. | Qualité des données..... | 12 |
| | Historique | |
| | Précision de localisation | |
| | Précision des attributs | |
| | Cohérence logique | |
| | Intégralité | |
| 5. | Spécifications techniques..... | 24 |
| | Configuration du système | |
| | Installation de GéoSuite | |
| | Installation de la visionneuse Adobe Acrobat ^{MC} | |
| 6. | Glossaire | 26 |
| | Annexe A : Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire..... | 34 |
| | Annexe B : Unités géographiques par province et territoire, recensement de 2001 | 42 |
| | Annexe C : Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, recensement de 2001 | 43 |
| | Annexe D : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, recensement de 2001 | 45 |
| | Références..... | 46 |
| | Produits et services de la géographie | 48 |
| | Entente de licence d'utilisation finale..... | 55 |

1. À propos de ce guide

Le présent guide de l'utilisateur donne un aperçu du CD-ROM **GéoSuite**, y compris une description de la méthode d'élaboration du produit.

La section **Aperçu** donne une vue d'ensemble et la date de référence du produit.

La section **Pour commencer** présente une brève description du menu principal de **GéoSuite** et fournit des explications qui vous permettront de vous familiariser avec les diverses fonctions du programme. On y retrouve aussi quatre séances d'essai qui décrivent les étapes à suivre pour effectuer différents types de recherches.

L'énoncé de la **Qualité des données**, section 4, fournit les renseignements requis afin de déterminer si le produit convient à une utilisation donnée.

Les directives d'installation se trouvent à la section 5, **Fiche technique**.

On peut obtenir plus de renseignements en consultant les annexes.

Ce guide a été réalisé à partir de la meilleure information existante au moment de sa diffusion. Il ne constitue nullement une garantie de l'exactitude des données dans le cas où l'on ferait des observations différentes de celles énoncées ici. Toutes les mesures possibles ont été prises pour livrer un produit entièrement vérifié. On ne peut garantir la fiabilité des données à 100 % (voir section 4, **Qualité des données**).

2. Aperçu

Présentation

GéoSuite est un puissant outil de recherche reposant sur les données géographiques de référence du Recensement de 2001 et comprend les chiffres de population et des logements pour toutes les régions géographiques normalisées. L'utilisateur peut se servir de **GéoSuite** pour récupérer des données, examiner les liens entre différentes régions géographiques et obtenir des renseignements sur ces dernières. Les données disponibles comprennent : les chiffres de population et des logements de 2001, les **codes géographiques** et noms des régions, la **superficie** (sauf pour les **îlots**) et, dans certains cas, les chiffres de population (définitifs et rectifiés) du Recensement de 1996 aux fins de calcul de la croissance démographique.

La présente version de **GéoSuite** comprend les données s'appliquant aux régions géographiques et de recensement normalisées qui suivent :

- **Canada** (CAN);
- **provinces et territoires** (PR);
- **régions économiques** (RÉ);
- **divisions de recensement** (DR);
- **subdivisions de recensement unifiées** (SRU);
- **subdivisions de recensement** (SDR);
- **localités désignées** (LD), (uniquement les composantes SDR des LD);
- **circonscriptions électorales fédérales** (CÉF), selon l'Ordonnance de représentation de 1996;
- **régions métropolitaines de recensement** (RMR) et **agglomérations de recensement** (AR), **régions autres que RMR/AR**;
- **secteurs de recensement** (SR);
- **régions urbaines et régions rurales** (RURR);
- **aires de diffusion** (AD);
- **îlots**.

Le logiciel permet aussi d'accéder à l'information qui suit :

- liste des **cartes de référence** des AD permettant d'obtenir le numéro de référence des cartes des AD pour chacune des régions géographiques normalisées;
- une série de rapports, y compris les listes de référence des îlots. On peut consulter ces rapports à l'écran, les imprimer ou les exporter.
- données couplées reliant les **secteurs de dénombrement** du Recensement de 1996 aux aires de diffusion du Recensement de 2001;

Le fichier correspondance des secteurs de dénombrement (ea-sd_corr.txt et ea-sd_corr.mdb) décrit les liens entre les secteurs de dénombrement (SD) de 1996 et ceux des aires de diffusion (AD) de 2001. Les champs disponibles comprennent l'identificateur unique du secteur de dénombrement (1996EAuid-1996SDidu), l'identificateur unique de l'aire de diffusion (DAuid-ADidu), l'indicateur «partie» (Part-Partial), l'identificateur unique d'îlot (BLOCKuid-ÎLOTidu), la population de 1996 selon les secteurs de dénombrement

(1996EApop-1996SDpop), et la population de 2001 selon les secteurs de dénombrement (2001EApop-2001SDpop) Le champ «Part-Partial» signifie que le SD de1996 est partiellement inclus dans l'AD de 2001. Le champ «Part-Partial» est '0' si le SD de1996 est égale a une seule AD de 2001 et '1' si le SD de 1996 est égale à plus d'une AD de 2001. Réunis, ces champs servent à comparer les secteurs de dénombrement de 1996 et des aires de diffusion de 2001.

Ce fichier est disponible sur le CD-ROM de GéoSuite en format ASCII (délimité par une virgule) (ea-sd_corr.txt) et en format Microsoft^{MD} Access^{MD} (ea-sd_corr.mdb).

Date de référence

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population et des logements sont produits à partir des résultats du Recensement de la population et des logements qui s'est tenu le 15 mai 2001.

Régions géographiques normalisées

Le **1^{er} janvier 2001** constitue la **date de référence géographique** pour le Recensement de 2001. Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée suffisamment à l'avance pour que tous les changements soient intégrés à temps. Généralement, les administrations fédérale et provinciales ne donnent avis de ces changements qu'après leur mise en application. Voilà pourquoi les données du recensement sont établies selon les régions géographiques en vigueur au 1^{er} janvier 2001, en tenant pour acquis que le Bureau a été informé desdits changements avant le 1^{er} mars 2001.

Comme les données du recensement décrivent la situation au jour du recensement — le 15 mai 2001 — en dépit du fait que le cadre géographique a été établi au 1^{er} janvier 2001, les données peuvent se rapporter à des régions géographiques modifiées depuis.

3. Pour commencer

Le programme d'installation **GéoSuite** (voir section 5) créera automatiquement le groupe de programmes par défaut **Statistics_Statistique-Canada**, lequel renferme l'icône **GéoSuite**. Cliquez deux fois sur cette icône pour lancer le programme **GéoSuite**, à la première page-écran, dans laquelle on vous invite à choisir la langue de travail. Enfin, la page-écran portant sur l'entente de licence paraîtra et vous devrez indiquer si vous acceptez ou non les modalités du contrat. En cliquant sur **Accepter**, vous passerez automatiquement au **menu principal** de **GéoSuite**; en choisissant **Refuser**, vous provoquerez une sortie automatique du logiciel.

Le **menu principal** de **GéoSuite** présente six fonctions : **Recherche par nom**, **Recherche par code**, **Recherche par hiérarchie**, **Rapports**, **Charger une interrogation**, et **Quitter**. Vous trouverez une description détaillée dans les sections qui suivent et dans la fonction Aide du programme.

La fenêtre standard d'aide de Windows^{MC} est accessible de différentes façons dans **GéoSuite**. Si vous désirez obtenir des renseignements sur un sujet donné, allez au menu **Aide** dans la **barre de menus**, puis choisissez **Sommaire de l'aide** ou **Aide sur** pour afficher une liste des sujets. Si vous voulez des renseignements sur l'écran affiché, cliquez sur **Aide** dans la **barre d'outils** ou appuyez sur **F1**.

Recherche par nom

La fonction **Recherche par nom** vous permet de chercher un nom ou une région géographique et de récupérer les données correspondantes. Le processus comporte quatre étapes.

Étape 1 : Choisissez une région (par exemple une province, un **nom de localité** ou l'ensemble du Canada).

Étape 2 : Sélectionnez le niveau géographique inférieur où vous vous attendez à trouver l'information souhaitée (par exemple la région économique d'une province ou encore une province canadienne).

Étape 3 : Sélectionnez l'ensemble de données que vous désirez en choisissant les champs, l'ordre de tri et en précisant les modalités, s'il y a lieu.

Étape 4 : Visualisez, imprimez ou exportez les résultats de votre recherche, effectuez des calculs ou sauvegardez-les.

Étape 1 de 4 : Recherche par nom

Quand cet écran apparaît, le curseur se trouve dans le champ **Nom**. Vous pouvez taper le nom complet, quelques lettres de ce dernier ou encore laisser l'espace vierge, après quoi vous devez appuyer sur la touche de tabulation pour accéder à la **Liste**.

Si vous désirez seulement visualiser les noms d'une catégorie géographique donnée, vous pouvez le faire en utilisant la liste **Niveau géographique**. Vous n'avez qu'à faire dérouler la liste de droite. Tous les noms au Canada s'affichent par défaut.

Les données de votre sélection apparaissent dans trois zones d'information. Pour passer d'une zone à l'autre, il suffit de cliquer sur l'onglet correspondant : **Information — Recensement de 2001, Niveaux géographiques** et **Information — Recensement de 1996**.

Vous pouvez imprimer les données sur la région géographique sélectionnée au moyen de la commande **Imprimer** de la **barre de menus** ou du bouton **Imprimer** de la **barre d'outils**, au haut de l'écran.

Vous pouvez ensuite appuyer sur **Suivant** pour passer à l'autre écran ou **Précédent** pour revenir au **menu principal**.

Lorsque vous choisissez SR (secteur de recensement) de la liste déroulante **Niveau géographique**, le sous-menu **Sélectionner une RMR/AR** apparaît. Ce bouton permet de limiter votre recherche et de ne visualiser que les SR d'une RMR/AR donnée.

Étape 2 de 4 : Sélection du niveau géographique inférieur

Toutes les possibilités visant le nom sélectionné à l'étape 1 sont affichées. Vous devez préciser le niveau géographique souhaité. Certains choix ne produiront pas de données. En effet, il se peut que le niveau et la région sélectionnés à l'écran précédent correspondent à des ensembles vides.

Étape 3 de 4 : Sélection des données

Cet écran vous permet de sélectionner les champs pour lesquels vous voulez visualiser des données s'appliquant à la région et au niveau géographique voulus. Les champs correspondant au niveau géographique inférieur sélectionné à l'**étape 2 de 4** apparaîtront d'abord à l'écran. Les utilisateurs peuvent également sélectionner des champs d'un niveau géographique supérieur en cliquant sur la liste déroulante **Sélectionner les champs du tableau** (dans le coin supérieur droit).

Pour savoir comment déplacer les éléments d'une liste à l'autre (voir **Utilisation des listes de sélection** dans la fenêtre standard d'Aide de Windows).

Pour trier les données, cliquez sur **Ordre de tri**.

Pour préciser les modalités et consulter un sous-ensemble de données respectant les modalités établies, cliquez sur **Modalités**.

Afin de supprimer les enregistrements en double des résultats que vous désirez visualiser, cliquez sur l'option **Éliminer les doubles**. Pour obtenir plus de détails sur l'option **Éliminer les doubles**, consultez la quatrième séance d'essai.

Pour établir l'ordre de tri ou passer à l'écran suivant, vous devez avoir inscrit au moins un élément dans la liste **Champs sélectionnés**.

La dernière étape consiste à cliquer sur **Suivant** afin de lancer la recherche et de faire apparaître les données dans la fenêtre **Visualisation des données** (étape 4).

Étape 4 de 4 : Visualisation des données

Une fois que vous avez choisi les champs de données pour la région et le niveau géographique voulus, vous pouvez visualiser, imprimer ou exporter les résultats de votre recherche, effectuer des calculs ou les sauvegarder.

Vous pouvez aussi vous servir de l'onglet **Précédent** pour revenir sur vos pas et reprendre la recherche pour une autre région géographique, ou en modifier les champs ou les modalités.

Vous pouvez modifier la taille des colonnes en utilisant la souris pour saisir la ligne qui les sépare. Une double flèche apparaîtra. Déplacez-la pour élargir ou rétrécir les colonnes.

Recherche par code

Statistique Canada définit les entités géographiques au moyen d'un code. Au lieu d'utiliser un nom, vous pouvez recourir à ce code pour trouver des données. La fonction **Recherche par code** vous permet de chercher un code géographique et de récupérer les données sur la région correspondante. Par la suite, vous pouvez obtenir de l'information sur les niveaux géographiques inférieurs de la région. Voici les quatre étapes à suivre. Les trois dernières étapes sont identiques à celles de la **Recherche par nom**.

Étape 1 : Choisissez un code (par exemple le code d'une province, le code d'une localité ou celui du Canada dans son ensemble).

Étape 2 : Sélectionnez le niveau géographique inférieur où vous vous attendez à trouver l'information souhaitée (par exemple, la région économique d'une province ou encore une province canadienne).

Étape 3 : Sélectionnez l'ensemble de données que vous désirez examiner en choisissant les champs, l'ordre du tri et en précisant les modalités, s'il y a lieu.

Étape 4 : Visualisez, imprimez ou exportez les résultats de votre recherche, effectuez des calculs ou sauvegardez-les.

Étape 1 de 4 : Recherche par code

Quand l'écran apparaît, le curseur se trouve dans le champ **Entrer le code**. Vous pouvez taper le code voulu en entier ou en partie, ou laisser l'espace vierge, après quoi vous devez appuyer sur la touche de tabulation pour accéder à la **Liste**.

Reportez-vous à la section **Recherche par nom** pour une description de l'étape 1 de 4.

Étape 2 de 4 : Sélection d'un niveau géographique inférieur

Reportez-vous à la section **Recherche par nom** pour une description de l'étape 2 de 4.

Étape 3 de 4 : Sélection des données

Reportez-vous à la section **Recherche par nom** pour une description de l'étape 3 de 4.

Étape 4 de 4 : Visualisation des données

Reportez-vous à la section **Recherche par nom** pour une description de l'étape 4 de 4.

Recherche par hiérarchie

La fonction **Recherche par hiérarchie** permet de sélectionner et de visualiser les données à partir d'un graphique illustrant la hiérarchie géographique.

Pour visualiser les données d'un niveau géographique précis, cliquez sur le sigle correspondant; **CÉF** par exemple, désigne les circonscriptions électorales fédérales. En cliquant sur ce bouton, vous obtiendrez la liste. Les données apparaîtront en colonnes dans la fenêtre **Données géographiques**.

Vous pouvez sélectionner plusieurs niveaux géographiques. Chaque niveau additionnel ajoute une page à la fenêtre **Données géographiques**. Pour changer de page, cliquez sur l'onglet approprié.

Une fois que vous avez choisi un niveau géographique, seuls les niveaux se trouvant sur le même chemin restent activés. Les autres choix sont estompés, pour montrer qu'ils sont désactivés.

Lorsque vous sélectionnez plus d'un niveau géographique, les données du niveau inférieur forment un sous-ensemble de l'unité du niveau supérieur sélectionné.

Vous pouvez réduire le nombre de niveaux de la fenêtre **Données géographiques** en cliquant une deuxième fois sur le bouton souhaité dans le graphique.

Il y a deux façons de faire basculer les fenêtres pour passer de l'écran **Recherche par hiérarchie** à l'écran **Données**. Vous pouvez cliquer sur n'importe quelle partie de l'écran que vous désirez visualiser. La page-écran voulue apparaîtra à l'avant. Vous pouvez aussi appuyer sur le bouton à bascule pour faire apparaître la fenêtre qui se trouve à l'arrière-plan.

Vous pouvez modifier la taille des colonnes en utilisant la souris pour saisir la ligne qui les sépare. Une double flèche apparaîtra. Déplacez-la pour élargir ou rétrécir les colonnes.

Vous pouvez également cliquer sur la petite case grise au coin inférieur gauche de la page de données, et la déplacer vers la droite pour fractionner le tableau. Cette fonction est utile pour conserver les codes ou les noms à gauche tout en parcourant les champs placés à droite.

Rapports

Cette fonction permet d'afficher cinq rapports standard, couramment réclamés, sur les données du Recensement de 2001. Auparavant, ces rapports faisaient partie des publications imprimées de Statistique Canada.

Il s'agit de :

- RMR/AR : liste de référence des îlots par SR (une liste des RMR/AR englobant des secteurs de recensement apparaît);
- RMR/AR : liste de référence des îlots par SDR (toutes les RMR/AR accessibles);
- DR : liste de référence des îlots par SDR (la liste affichée est celle de toutes les DR, nom et code; le code permet de distinguer les DR qui ont le même nom);
- CÉF : liste de référence des SDR (toutes les CÉF sont affichées);
- SDR : liste de référence des SR (toutes les SDR comprises dans une RMR/AR sont affichées, mais toutes ne contiennent pas des SR).

Choisissez le rapport que vous désirez en cliquant sur le bouton correspondant.

Cliquez sur **Sélectionner une région** pour choisir la région géographique à laquelle s'applique le rapport.

Vous pouvez ensuite imprimer le **rapport**, le consulter à l'écran ou l'exporter.

Interroger

Pour sauvegarder une recherche, il suffit d'effectuer une **Recherche par nom** ou une **Recherche par code**, puis d'en sauvegarder les étapes en cliquant sur **Sauvegarder la recherche** dans l'écran **Visualisation des données**. En la sauvegardant, l'utilisateur pourra s'en servir ultérieurement pour le même type de recherche dans **GéoSuite**, mais à l'aide de champs différents.

Pour repérer une recherche antérieure, choisissez son nom et sa description puis cliquez sur OK. L'écran **Sélection des données** apparaît et vous permet de modifier ou de sélectionner à nouveau les champs, l'ordre de tri et les modalités. À ce moment, si vous cliquez sur **Précédent**, vous retournerez à la fenêtre **Interroger**. Après avoir cliqué sur **Suivant**, l'onglet **Précédent** peut vous ramener à l'étape 1.

Vous pouvez supprimer les recherches dont vous n'avez plus besoin et récupérer celles que vous venez de supprimer par mégarde.

Sortir

Cette fonction vous permet de sortir de **GéoSuite**. À l'écran suivant, on vous demande de confirmer votre intention de quitter le programme.

Séances d'essai

Vous trouverez ci-après les étapes à suivre pour réaliser quatre recherches de données. On a élaboré ces séances d'essai pour vous donner un aperçu des fonctions les plus utiles de **GéoSuite** et revoir les sélections qui pourraient paraître plus difficiles aux nouveaux utilisateurs.

1. Chercher des régions géographiques et leurs valeurs

Au cours de cette séance d'essai, vous chercherez les coordonnées de Lambert de trois AD : 24010001, 24010002 et 35010001.

À partir du **menu principal**, cliquez sur **Recherche par code**.

Dans la liste déroulante, cliquez sur **Niveau géographique**, qui affiche par défaut Tous.

Quand la liste apparaît, faites-la défiler jusqu'à ce vous trouviez AD (aire de diffusion). Cliquez sur cette entrée.

Le curseur se retrouve maintenant dans la zone texte au haut de l'écran. Tapez le code de la première AD qui vous intéresse, soit 24010001. La liste s'affiche dans l'ordre numérique.

Une fois le code saisi, l'information sur l'AD apparaît sous les onglets dans la partie inférieure de l'écran. Il suffit de cliquer sur un **onglet** pour consulter l'information qu'il renferme.

Notez les coordonnées de Lambert ou imprimez l'information au moyen du bouton **Imprimer** de la barre d'outils, au haut de l'écran. Vous pouvez aussi vous servir de l'option **Imprimer** du menu **Fichier**.

Utilisez la barre de défilement de la liste de codes ou la flèche pointant vers le bas pour passer à l'enregistrement suivant, soit 24010002, puis cliquez pour le sélectionner.

Pour obtenir les données sur la dernière AD, cliquez deux fois sur **Entrer le code** au haut de l'écran. Le nombre que vous avez inscrit auparavant s'estompera. Vous pourrez alors le remplacer par le nouveau code en tapant 35010001.

2. Parcourir les données avec la fonction Recherche par hiérarchie

Dans cet exercice, vous apprendrez comment vous servir de la fonction **Recherche par hiérarchie** pour parcourir les CÉF de l'Ontario.

À partir du **menu principal**, cliquez sur **Recherche par hiérarchie**.

Dans la fenêtre **Graphique**, cliquez sur **PROV/TERR**. La liste des provinces apparaîtra dans la fenêtre **Données géographiques**.

Dans le graphique, cliquez sur **CÉF**; un onglet portant ce sigle apparaît alors derrière l'onglet PR.

Dans la fenêtre **Données géographiques**, cliquez sur Ontario pour sélectionner cette province. Cliquez sur l'onglet **CÉF**. Le tableau renferme toutes les CÉF de l'Ontario. Utilisez la barre de défilement au bas des données pour voir les autres champs. Servez-vous de la barre de défilement latérale pour parcourir la liste des enregistrements.

3. Créer un fichier .txt sur la population d'une RMR par SDR

Au cours de cet exercice, vous apprendrez à créer un fichier .txt pour les SDR de la catégorie Ville de la RMR de Toronto et leur population de 2001, classées par ordre alphabétique.

À partir du **menu principal**, cliquez sur **Recherche par nom**.

Dans la zone texte, inscrivez Toronto.

Appuyez sur la touche de tabulation pour accéder à la liste de noms.

Cliquez sur la flèche pointant vers le bas pour faire défiler le champ **Niveau** et choisissez l'entrée Toronto qui correspond à RMR/AR.

Cliquez sur **Suivant**, pour passer à l'étape 2 de 4.

Cliquez sur SDR (subdivision de recensement) dans la liste des niveaux géographiques.

Cliquez sur **Suivant** pour passer à l'étape 3 de 4.

Dans la liste **Champs disponibles**, cliquez deux fois sur «SDRnom». La mention devrait apparaître dans la liste **Champs sélectionnés**. Servez-vous de la barre de défilement de la liste **Champs disponibles** pour trouver «SDRpop2001», puis cliquez deux fois sur l'entrée.

Cliquez sur **Ordre de tri**.

Cliquez deux fois sur SDR-Nom dans la fenêtre **Champs sélectionnés**. Le nom devrait apparaître dans la liste **Trier par**.

Cliquez sur **OK** pour fermer cet écran.

Cliquez sur le bouton **Condition**.

Cliquez sur la liste déroulante de la colonne **Champ** et choisissez «SDRgenre».

Cliquez sur la liste déroulante de la colonne **Critère** et choisissez Égal à.

Cliquez sur la colonne **Valeur**, puis sur le bouton **Choisir dans la liste**.

Pour sélectionner cette valeur, cliquez dans la rangée lorsque le « C » se trouve dans la colonne SDRgenre.

Cliquez sur **OK** pour fermer cet écran.

Cliquez sur **Suivant** pour visualiser les données.

Cliquez sur le bouton **Exporter** de la barre d'outils ou choisissez l'option Exporter sous Aide dans la barre de menus.

Cliquez sur la liste déroulante **Genre**, puis sélectionnez le délimiteur de champ approprié et cliquez sur **OK**.

Inscrivez le nom du fichier dans lequel les données doivent être sauvegardées. Utilisez **Parcourir** pour sélectionner le chemin d'accès au répertoire ou au fichier existant.

Cliquez sur **OK** pour lancer l'exportation. Vous pouvez maintenant ouvrir le fichier de données en utilisant un tableur comme Excel^{MC} de Microsoft^{MC}.

4. Créer une liste des CÉF pour une RMR/AR chevauchant deux provinces

Au cours de cet exercice, vous apprendrez à créer une liste de CÉF (circonscriptions électorales fédérales) entièrement ou partiellement comprises dans la RMR/AR (région métropolitaine de recensement) d'Ottawa–Hull.

À partir du **menu principal** de **GéoSuite**, cliquez sur **Recherche par nom**.

Le curseur se retrouve maintenant dans la zone texte au haut de l'écran. Inscrivez Ottawa–Hull. La liste présente les RMR/AR dans l'ordre alphabétique.

Il y a plus d'une mention Ottawa–Hull. Faites défiler la liste jusqu'à l'entrée Ottawa–Hull — RMR/AR dans la colonne **Niveau géographique**. Cliquez sur **Suivant**.

Choisissez **Îlot** dans la fenêtre des niveaux géographiques inférieurs. Cliquez sur **Suivant**.

À partir de la liste **Sélectionner les champs** du tableau, choisissez CÉF (circonscriptions électorales fédérales).

De la liste **Champs accessibles**, choisissez CÉF-Nom.

Cliquez sur **Éliminer les doubles** pour supprimer les enregistrements en double des résultats. Cliquez sur **Suivant**. (Les CÉF comprennent de nombreux secteurs de dénombrement. En choisissant **Éliminer les doubles**, vous aurez l'assurance que les noms des CÉF n'apparaîtront qu'une seule fois dans les résultats.)

La liste des CÉF de la RMR/AR d'Ottawa–Hull apparaît dans la fenêtre des résultats des données.

4. Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

GéoSuite 2001 est la base de données présentant les données du Recensement de 2001 par unité géographique. On y trouve les chiffres de population et des logements privés occupés en 2001, de même que des données connexes, pour les régions géographiques normalisées (voir section Historique).

Les données relatives aux régions géographiques normalisées peuvent être récupérées au moyen des fonctions **Recherche par nom**, **Recherche par code** et **Recherche par hiérarchie** à partir du **menu principal** de **GéoSuite** (voir section 2). L'utilisateur peut aussi effectuer une recherche par **localité** au moyen des fonctions **Recherche par nom** et **Recherche par code**. Les noms de localité ne figurent pas parmi les régions géographiques normalisées, de sorte que les données du recensement ne s'y rapportent pas. Pour le Recensement de 2001, les îlots, les régions métropolitaines autres qu'une RMR/AR de même que les régions urbaines et les régions rurales (RURR) ont été ajoutés à la hiérarchie des régions géographiques. Les secteurs de dénombrement (SD) ont été remplacés par les aires de diffusion (AD).

Outre les données du Recensement de 2001, **GéoSuite** permet d'accéder aux listes de cartes de référence de l'AD, aux fichiers couplés et au fichier supplémentaire, qui comprend une mise en correspondance entre les SD de 1996 et les AD de 2001 (voir section 3).

La plupart des données du Recensement de 2001 qu'on trouve dans **GéoSuite** viennent directement dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données, une base de données tenue à jour par Statistique Canada. La fiabilité des données récupérées lors d'une recherche dépend donc de la qualité de cette base de données, du processus d'extraction ou de dérivation et du logiciel **GéoSuite**.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Hormis les listes de cartes de référence, toutes les données de **GéoSuite** proviennent dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données. Les données ont été extraites de la base le 8 février 2002. Les listes de cartes de référence des AD ont été dressées lors de la production des cartes de référence du Recensement de 2001.

On trouvera ci-après des renseignements pertinents sur la façon dont on a obtenu les données de **GéoSuite**. Aux fins de brièveté, l'historique sur l'information relative aux attributs qu'on trouve dans la base de données est répertoriée par catégorie d'attribut.

Régions géographiques, leurs noms et leurs catégories

Statistique Canada diffuse les données du recensement selon l'unité géographique normalisée. Ces unités correspondent à des régions administratives ou statistiques.

À quelques exceptions près, les régions administratives sont définies par les lois fédérales et provinciales. Elles comprennent les suivantes :

- Canada (CAN);
- provinces et territoires (PR);
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF), selon l'Ordonnance de représentation de 1996;
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement (SDR);
- localités désignées (LD).

Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada et font partie du cadre spatial servant à recueillir et à diffuser les données du recensement. Ces régions comprennent les suivantes :

- régions économiques (RÉ);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- régions métropolitaines de recensement (RMR) et régions métropolitaines autres que les RMR;
- agglomérations de recensement (AR) et agglomérations autres que les AR;
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines et régions rurales (RURR);
- aires de diffusion (AD);
- îlots.

Les données sur le nom géographique se rapportent au nom attribué aux régions géographiques normalisées. Ces dernières ne possèdent cependant pas toutes un nom. Parmi celles auxquelles on a attribué un nom, on retrouve les provinces et les territoires, les régions économiques, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les régions autres que les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement, les localités désignées, les régions urbaines et régions rurales et les circonscriptions électorales fédérales. Bien qu'on n'ait pas attribué de nom géographique aux secteurs de recensement, ces derniers possèdent une désignation numérique.

La base de données comprend l'appellation française et anglaise des provinces et territoires ainsi que des régions économiques. Le nom des provinces et des territoires est tiré des lois des provinces et des territoires concernés.

Le nom des circonscriptions électorales fédérales provient de l'Ordonnance de représentation de 1996 du directeur des élections d'Élections Canada.

Lorsque les divisions de recensement et les subdivisions de recensement respectent le découpage administratif de la province, le nom (et le genre de subdivision de recensement) correspond à celui fourni par l'administration provinciale, qui nous signale les changements apportés aux limites et aux noms de leurs municipalités. Le recensement reflète la structure administrative en place dans les provinces au 1er janvier 2001¹.

Pour les régions non couvertes par les régions administratives des provinces et des territoires, Statistique Canada, en consultation avec l'administration provinciale ou territoriale, crée certaines divisions de recensement et subdivisions de recensement et leur attribue un nom (et une catégorie, pour les subdivisions). Pour ce qui est du nom des réserves et des établissements indiens, le personnel des Affaires indiennes et du Nord Canada se charge de transmettre l'information à Statistique Canada.

Le nom des subdivisions de recensement unifiées est tiré de celui des subdivisions de recensement qui les composent. Le nom d'une subdivisions de recensement unifiées correspond au nom de sa subdivisions de recensement ayant la superficie la plus importante.

Le nom des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement correspond habituellement à celui du ou des centres urbains les plus importants de la région métropolitaines de recensement ou de l'agglomération de recensement.

Les noms de localité ne font pas partie de la hiérarchie géographique normalisée. Statistique Canada a principalement extrait ces noms des sources suivantes :

- nom signalé par le recenseur lors de recensements antérieurs;
- dossiers historiques sur les subdivisions de recensement (changements de nom ou dissolutions); et
- nom sanctionné par les responsables provinciaux et territoriaux des appellations (ces noms se trouvent dans la Base nationale des données topographiques, administrée à l'échelon fédéral).

On trouvera de plus amples renseignements sur les critères de délimitation des régions géographiques et l'origine des toponymes dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (produit no. 92-378-XPF au catalogue de Statistique Canada).

Codes et identificateurs uniques

Un code géographique est un nombre unique servant à définir une unité géographique normalisée et y accéder aux fins de stockage, de récupération et d'affichage des données.

Le système de codes géographiques des provinces et des territoires, des divisions de recensement et des subdivisions de recensement constitue la **Classification géographique type** (CGT). Ce codage hiérarchique attribue un identificateur unique à

1. En raison de contraintes opérationnelles, le personnel de Statistique Canada doit imposer une date limite (1^{er} mars 2001) pour toute modification, afin de s'assurer que tous les changements seront apportés avant la date du recensement, soit le 15 mai 2001.

chaque niveau de la hiérarchie. Il a été mis au point par Statistique Canada et a reçu la sanction des administrations provinciales.

Le code d'une subdivisions de recensement unifiées est dérivé de celui des subdivisions de recensement qui la composent. Il correspond au code de la subdivisions de recensement ayant la superficie la plus importante.

Les codes géographiques des circonscriptions électorales fédérales proviennent de l'Ordonnance de représentation de 1996 du directeur des élections d'Élections Canada.

Tous les autres codes ont été créés par Statistique Canada.

Dans **GéoSuite**, l'identificateur unique (idu) est un enchaînement de codes géographiques qui définissent les régions géographiques normalisées de façon unique. Ainsi, on attribue un code à quatre chiffres unique à l'intérieur d'une division de recensement pour chaque aire de diffusion. Pour repérer chaque aire de diffusion du Canada de façon unique, le code à quatre chiffres de l'aire de diffusion doit être précédé du code à deux chiffres de la province ou du territoire (PR) et du code à deux chiffres de la divisions de recensement. Cet enchaînement de codes (PR + CÉF + AD) constitue le sigle ADidu.

Les identificateurs uniques sont définis par Statistique Canada.

Chiffres de population et des logements privés du Recensement de 2001

Les chiffres de population et des logements sont tirés des données du Recensement de 2001. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 15 mai 2001, jour du recensement.

Les données ont été recueillies par les recenseurs dans chaque îlot; on a ensuite agrégé les résultats des îlots en fonction des liens entre l'îlot et l'unité géographique de niveau supérieur. Les données relatives aux régions géographiques de niveau supérieur traduisent les limites en vigueur au 1er janvier 2001 (date de référence géographique du recensement) et les chiffres de population et des logements tels que déclarés par les répondants le 15 mai 2001, jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements sur les chiffres de population et des logements, veuillez consulter la section Intégralité.

Veuillez consulter l'**annexe A** pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 1996

Données sur la superficie des terres du Recensement de 2001

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Chiffres de population de 1996 selon les limites du Recensement de 1996

Il s'agit des chiffres de population recensée en 1996, conformément aux limites en vigueur au 1^{er} janvier 1996.

On trouve des données pour toutes les régions géographiques normalisées, à l'exception des AD et des îlots. (Les aires de diffusion et les îlots étant un nouveau concept du Recensement de 2001.)

On met l'utilisateur en garde sur le fait que ces données ne sont fournies qu'aux fins de référence lorsque les chiffres définitifs de la population de 1996 diffèrent des chiffres de population de 1996 ajustés, selon les limites du Recensement de 2001. Puisque les données reposent sur les limites et le cadre géographique du Recensement de 2001, les calculs effectués au moyen des données de **GéoSuite** 2001 ne devraient faire intervenir que les données de 1996 ajustées en fonction des limites de 2001. Les corrections apportées aux données définitives du Recensement de 1996 sont incluses dans les données de 1996 rectifiées en fonction des limites de 2001.

Chiffres de population du Recensement de 1996 selon les limites du Recensement de 2001 et de l'indicateur d'ajustement

Les utilisateurs qui désirent comparer les données du Recensement de 2001 avec celles d'autres recensements devraient tenir compte du fait que les limites des régions géographiques sont appelées à changer d'un recensement à l'autre. Dans le but de faciliter cette comparaison, les chiffres de la population du Recensement de 1996 ont été ajustés de manière à tenir compte des changements de limite entre les recensements de 1996 et de 2001. Dans les cas où un chiffre rectifié de la population de 1996 diffère du chiffre définitif correspondant de la population de 1996, on a attribué la valeur 1 à l'indicateur d'ajustement. Dans la plupart des cas, une valeur de 1 résulte de changements de limites; néanmoins, le 1 peut également provenir de corrections au chiffre de la population de 1996, corrections dont le chiffre ajusté de la population de 1996 tient compte.

Pour les subdivisions de recensement, cet indicateur d'ajustement a également la valeur 1 dans le cas des municipalités (subdivisions de recensement) récemment constituées.

Toutes les régions géographiques normalisées sont présentées selon un chiffre de population 1996 ajusté, sauf dans le cas des régions urbaines (RU). La méthode de délimitation des régions urbaines a changé depuis le Recensement de 1996, ce qui rend impossible le recours à des chiffres de population ajustés.

Indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée en 2001 et 1996

Lors des recensements de 1996 et/ou 2001, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves et établissements indiens ou a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, la qualité des données recueillies pour certaines réserves et établissements indiens a été jugée insuffisante. Ces régions géographiques (au nombre de 30 en 2001) sont appelées réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les données de 2001 ne sont donc pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. Les données sur les régions géographiques ayant une ou plusieurs de ces réserves ou établissements font donc l'objet d'un nota à cet effet. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 1996 et 2001 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause. L'effet des données manquantes est très faible pour les régions géographiques de niveau plus élevé (Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement), mais peut être important pour les régions plus petites où les réserves indiennes et les établissements indiens en cause représentent une plus grande proportion de la population.

En 1996, il y a eu 77 réserves et établissements indiens partiellement dénombrés. Les données relatives à la liste des secteurs de dénombrement des réserves et établissements indiens partiellement dénombrés ont été supprimées. Un indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée a été attribué aux régions géographiques de niveau supérieur, qui contiennent un secteur de dénombrement de cette liste; les liens entre les secteurs de dénombrement et les régions géographiques de niveau supérieur ont été utilisés pour déterminer les régions géographiques auxquelles cet indicateur doit être attribué. L'indicateur de réserve indienne de 1996 partiellement dénombrée indique si des données de population et de logement ont été supprimées ou non pour la totalité ou une partie de cette unité géographique au Recensement de 1996.

Données de localisation

Les coordonnées des îlots, des aires de diffusion (AD), des subdivisions de recensement (SDR) et des localités désignées (LD) se trouvent dans **GéoSuite**. Chaque unité géographique correspond à une simple **coordonnée XY de points représentatifs**. **GéoSuite** présente les coordonnées de latitude et de longitude selon une projection de Lambert.

Cartes de référence des AD

Les listes de cartes de référence des AD ont été compilées lors de la production des cartes de référence des aires de diffusion pour le Recensement de 2001. On a ensuite saisi ces listes dans **GéoSuite**.

Rapports

Les rapports de **GéoSuite** sont produits à partir de données dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction.

Code de province secondaire

Le champ province secondaire (XPR) qu'on retrouve en faisant une **Recherche par hiérarchie** sert à indiquer quelles régions métropolitaines de recensement ou agglomérations de recensement (RMR/AR) et région urbaine s'étendent au-delà d'une frontière provinciale. Les champs XPR et PR (code) indiquent les noms des deux provinces sur lesquelles s'étendent les régions précédentes. Par exemple, la région urbaine de Flin Flon chevauche le Manitoba et la Saskatchewan. Le code PR affiché est celui du Manitoba et le code XPR affiché est celui de la Saskatchewan.

Dans **Recherche par nom** et **Recherche par code**, l'autre province est indiquée de la façon suivante : XProv.

Cet attribut provient dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données.

Précision de localisation

Indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les seules données de localisation qu'on retrouve dans **GéoSuite** sont les points représentatifs des îlots, localités désignées, aires de diffusion et subdivisions de recensement. Un contrôle topologique effectué au moyen du logiciel ARC/INFO^{MC} garantit que tous les points représentatifs des SD se retrouvent dans le SD correspondant, selon le fichier numérique de limites.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Recherche par nom, Recherche par code et Recherche par hiérarchie

On a vérifié un échantillon de toutes les données accessibles au moyen des fonctions Recherche par nom, Recherche par code et Recherche par hiérarchie dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données.

Les erreurs qui surviennent dans les chiffres définitifs de population et des logements peuvent résulter de la collecte, du traitement ou du processus de dérivation des données pour les régions géographiques de niveau supérieur. L'**annexe A** décrit les erreurs qui peuvent survenir lors de la collecte et du traitement. On a appliqué plusieurs procédés d'assurance qualité dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données, en ce qui a trait à la dérivation des données pour les régions géographiques de niveau supérieur. Des échantillons de données de **GéoSuite** sur les chiffres de population et des logements ont été comparés aux données dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données. La comparaison n'a fait ressortir aucun problème.

Les données sur la superficie des terres peuvent présenter diverses erreurs, notamment des erreurs de mesure, de codage et de transcription, et de traitement, mais surtout des erreurs historiques cumulatives. Il ne s'agit pas de données officielles. Elles ne sont

fournies qu'à titre indicatif, pour calculer la densité de population (voir les sections Historique et Cohérence logique).

Les champs numériques ont été exportés et leur exactitude, vérifiée. Les données numériques affichées en blanc dans **GéoSuite** sont transformées en zéro (0) à l'exportation. C'est un point dont il faut se rappeler lorsque'on utilise les données de **GéoSuite** sur les chiffres de population et des logements.

Des blancs représentent les chiffres définitifs de population de 1996 pour les unités où le chiffre définitif de la population de 1996 est égal au chiffre ajusté de la population de 1996. Par conséquent, l'utilisateur doit être prudent quand il a recours aux chiffres définitifs de population de 1996 (voir la section Historique).

Dans les cas où les données sur les chiffres de population et des logements sont supprimées au niveau de la SDR, de l'AD ou de l'îlot, en raison du sous-dénombrement d'une réserve indienne ou de règles de suppression, un blanc s'affichera. La population des SDR axée sur les réserves indiennes partiellement dénombrées étant exclue de tous les chiffres du recensement, une population de zéro (en blanc) aux niveaux AD et SDR est cohérente avec les autres données de **GéoSuite**. Pour de plus amples renseignements sur les effets de cette suppression, veuillez consulter la section Intégralité.

Les données sur les noms ont aussi été exportées et on en a vérifié l'exactitude.

Les données de la section Rapports ont été vérifiées par production autonome d'échantillons; un échantillon a été utilisé pour chacun des cinq types de rapport qu'il est possible d'obtenir dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données. Tous les problèmes décelés ont été corrigés.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Cohérence interne

On a contrôlé la cohérence des données entre les diverses régions géographiques dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données, de laquelle on a tiré les données de **GéoSuite**. On s'est notamment assuré qu'une fois additionnés, les chiffres des niveaux inférieurs donnaient le total du niveau supérieur et que les indicateurs de sous-dénombrement d'une réserve indienne étaient utilisés de façon cohérente d'un niveau géographique à l'autre. Par exemple, si l'indicateur de sous-dénombrement d'une réserve indienne était utilisé au niveau de la SDR, la vérification devait établir qu'on le retrouvait aussi pour la province comprenant la SDR concernée.

La superficie des terres du Recensement de 2001

Les données sur la superficie des terres sont calculées et enregistrées en kilomètres carrés au niveau de l'îlot. Elles sont ensuite agrégées au niveau supérieur d'unité géographique. Les données sur la superficie des terres pour les régions géographiques normalisées reflètent les limites en vigueur au 1^{er} janvier 2001 (la date de référence

géographique pour le Recensement du Canada de 2001). Il est bon de noter que même dans le cas où les limites des régions géographiques normalisées sont restées les mêmes pour les deux recensements de 1996 et de 2001, les superficies des terres seront différentes du fait que la méthode de calcul de la superficie des terres a changé. En 1996, la superficie était calculée manuellement à l'aide d'un planimètre. En 2001, la superficie a été calculée à l'aide du logiciel de la nouvelle Base géographique nationale. Il faut comprendre que la superficie des terres pour chaque unité géographique est une agrégation indépendante des îlots. Par conséquent, si l'utilisateur agrège les superficies de terre différemment, par exemple, l'agrégation des superficies des terres des municipalités (SDR) à l'échelon provincial, les résultats pourront différer légèrement des valeurs données.

Chiffres de population et des logements

On s'est assuré que la somme des chiffres de population et des logements de 2001, et la somme des chiffres de population du Recensement de 1996, selon les limites de 2001, était cohérente avec les données correspondantes du niveau géographique supérieur. Cette vérification n'a révélé aucune erreur.

Les utilisateurs qui désirent comparer les données du Recensement de 2001 avec celles d'autres recensements devraient tenir compte du fait que les limites des régions géographiques sont appelées à changer d'un recensement à l'autre. Dans le but de faciliter cette comparaison, les chiffres de population du Recensement de 1996 ont été ajustés de manière à tenir compte des changements de limite entre les recensements de 1996 et de 2001 (voir la section Intégralité).

Vous trouverez dans la publication intitulée *Classification géographique type, 2001, volume I* (produit no. 12-571-XPB au catalogue de Statistique Canada) la description exhaustive des modifications intercensitaires apportées aux régions géographiques.

Veillez noter qu'on ne peut faire la somme des chiffres définitifs de population de 1996 pour diverses régions géographiques à un niveau géographique supérieur commun, puisqu'on ne dispose pas de données pour toutes les régions géographiques et que certaines unités du Recensement de 1996 n'existaient plus en 2001. Les données ne paraissent dans **GéoSuite** que lorsque le chiffre de population ajusté diffère de celui de la population du Recensement de 1996 selon les limites du Recensement de cette année-là.

Lorsque l'utilisateur effectue des calculs au moyen de la fonction **Calculer**, les enregistrements qui comportent des blancs sont inclus dans les calculs. Les champs restés en blanc sont remplacés par des zéros aux fins de calcul. Par exemple, la moyenne d'un 2 et d'un espace blanc équivaut à 1 et non pas à 2.

Hiérarchie des régions géographiques — Recherche par hiérarchie

La hiérarchie de **GéoSuite** indique que les régions urbaines (RU) respectent les limites des provinces et des territoires. Au Recensement de 2001, il y avait cinq exceptions; cinq régions urbaines chevauchaient deux provinces. Il s'agit de :

- Campbellton (Nouveau-Brunswick/Québec);
- Hawkesbury (Québec/Ontario);

- Ottawa–Hull (Québec/Ontario);
- Flin Flon (Manitoba/Saskatchewan);
- Lloydminster (Saskatchewan/Alberta).

Les données relatives aux RU affichées dans **GéoSuite** sont exactes. Par exemple, si l'on choisit la liste des RU du Manitoba, seule la portion manitobaine de la population de Flin Flon apparaîtra sur la liste. (Si la sélection des RU d'une province est faite au moyen des codes, il faut alors tenir compte à la fois du code de province et du code de province secondaire.)

La hiérarchie de **GéoSuite** indique que les RMR/AR respectent les limites des provinces. Au Recensement de 1996, il y avait cinq exceptions; cinq RMR/AR chevauchaient deux provinces. Il s'agit de :

- Campbellton (Nouveau-Brunswick/Québec);
- Hawkesbury (Québec/Ontario);
- Ottawa–Hull (Québec/Ontario);
- Pembroke (Québec/Ontario);
- Lloydminster (Saskatchewan/Alberta).

Les données relatives aux RMR/AR affichées dans **GéoSuite** sont exactes. Par exemple, si l'on choisit la liste des RMR/AR du Nouveau-Brunswick, seule la portion du Nouveau-Brunswick de la population de Campbellton apparaîtra sur la liste. (Quand la sélection des RMR/AR d'une province est faite au moyen des codes, il faut alors tenir compte à la fois du code de province et du code de province secondaire.)

GéoSuite présente les parties des LD qui sont des SDR, ce qui est cohérent avec la hiérarchie affichée dans la fonction **Recherche par hiérarchie**.

Cohérence avec d'autres produits

Les chiffres de **GéoSuite** sont cohérents avec ceux de la publication *Aperçu national*, produit n° 93-360-XPB au catalogue de Statistique Canada. L'appellation Population du Recensement de 1996 selon les limites de 2001 se lit Population de 1996 dans la publication.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

L'**annexe B** porte sur le nombre de régions géographiques du recensement par province et territoire. Les données ont été comparées avec celles des fichiers **GéoSuite** qui comprennent le bon nombre de régions géographiques.

On traite ci-après de l'intégralité des données de **GéoSuite**.

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population du Recensement de 2001 pour une région donnée représentent le nombre de Canadiens dont le domicile habituel est dans cette région, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également compris dans ces chiffres, tous les Canadiens qui demeuraient dans un logement de cette région le jour du recensement et qui n'avaient pas de domicile habituel ailleurs au Canada, de même que ceux qui étaient considérés comme résidents non permanents). Dans la plupart des régions, l'écart est faible entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes qui se trouvaient dans la région le jour du recensement. À certains endroits, notamment dans des régions touristiques ou de villégiature, ou dans celles où se trouvent d'importants campements de chantier, le nombre de personnes demeurant dans la région à n'importe quel moment pourrait se révéler bien supérieur au nombre de résidents habituels dont il est fait mention dans le présent document. Les chiffres de population tiennent compte des Canadiens résidant à l'extérieur du pays, mais excluent les résidents étrangers qui vivent au Canada (la catégorie des résidents étrangers exclut les résidents non permanents). Compte tenu de ces divergences, les utilisateurs ne doivent pas conclure que les chiffres de population correspondent au nombre de personnes qui habitent dans les logements déclarés.

Pour le recensement de 2001, un logement privé se définit par :

Un ensemble de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Il importe de faire preuve de circonspection lorsqu'on compare les chiffres totaux des logements (occupés et inoccupés) du recensement de 2001 avec les chiffres des logements de 1996 et les chiffres de population et des logements diffusés précédemment. Le nombre total de logements dénombrés dans certaines régions en 2001 est beaucoup plus élevé que celui diffusé au recensement du Canada de 1996. Cette augmentation du nombre total de logements entre 1996 et 2001 est directement liée aux mesures que nous avons prises pour améliorer la couverture des logements saisonniers. À la lumière des résultats du processus de consultation pour le recensement de 2001 et afin de simplifier les procédures de collecte et d'améliorer la couverture globale des logements, nous avons modifié légèrement la définition de logement privé afin d'éliminer un critère, soit celui de l'accès en permanence à une source d'eau potable. Par conséquent, un plus grand nombre de logements privés ont été dénombrés au recensement de 2001, plus particulièrement des logements saisonniers (résidences secondaires comme des chalets ou des maisonnettes pour touristes) qui répondent maintenant à la définition de logement privé.

Certaines réserves et établissements indiens ont été partiellement dénombrés lors des recensements de 1996 et/ou 2001. Ces réserves et établissements peuvent être repérés au moyen de l'indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 1996 et/ou de 2001, là où ils apparaissent dans **GéoSuite**.

Les chiffres de population et des logements de 2001 de toute région géographique, dont l'indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 2001 correspond à la valeur 1, sont laissés en blanc, tout comme les chiffres de la population de 1996 de régions géographiques comprenant un indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 1996.

En raison des données manquantes, on met les utilisateurs en garde, à savoir que les comparaisons (comme le taux de variation) entre les données de 1996 et de 2001 sont inexactes pour les régions géographiques touchées. Bien que l'impact des données manquantes soit très faible pour les régions géographiques de niveau supérieur (Canada, PR, RMR et AR), l'impact peut être significatif pour de plus petites régions pour lesquelles les réserves et établissements concernés constituent une plus grande proportion de la population.

Catégorie de subdivisions de recensement

L'**annexe C** indique le nombre de catégories de subdivisions de recensement par province et territoire. Les données ont été vérifiées à partir des fichiers **GéoSuite**, qui comprennent toutes les catégories de subdivisions de recensement.

5. Spécifications techniques

Configuration du système

L'utilisateur de **GéoSuite** doit se munir du matériel informatique suivant :

- Processeur Pentium;
- 64 Mo de mémoire vive ou mieux encore, 128 Mo;
- Système d'exploitation Microsoft Windows^{MC} 95, 98 ou 2000 ou Windows^{MC} NT ou supérieur;
- Disque dur de 20 Mo pour le fonctionnement de l'application et de 150 Mo pour l'installation du logiciel et des données;
- Écran SVGA et carte graphique (800 x 600, 256 couleurs ou plus);
- Lecteur de CD-ROM;
- Souris ou dispositif de pointage compatible.

Installation de GéoSuite

Le produit **GéoSuite** nécessite environ 150 Mo d'espace disque pour procéder à l'installation du logiciel et des données. Il peut être installé sur un ordinateur muni d'un système d'exploitation Windows^{MC} 95, 98 ou 2000 ou Windows^{MC} NT.

Nota : AVANT de procéder à l'installation de **GéoSuite**, vous devez vous assurer que toutes les applications sont fermées. Dans un environnement Windows^{MC} NT, vous devez ouvrir la session en tant qu'administrateur de réseau.

- Insérez le disque CD-ROM dans le lecteur.
- Pour Windows^{MC} 2000, sélectionnez **Exécuter** à partir du menu **Fichier** dans le gestionnaire de programme. Pour Windows^{MC} 95 ou 98 ou Windows^{MC} NT, sélectionnez **Exécuter** à partir du menu **Démarrer**.
- Tapez **x:\GeoSuite.exe**, X étant la lettre correspondant à votre lecteur de CD-ROM. Par la suite, cliquez sur **OK**.
- Sélectionnez la langue dans laquelle vous désirez vos instructions d'installation. Le choix de la langue a trait à l'installation du programme **SEULEMENT**. **GéoSuite** est un produit bilingue donc, vous devrez choisir la langue de travail chaque fois que vous le ferez démarrer. **Nota :** On vous recommande d'utiliser la même langue de travail pour l'installation et le système d'exploitation.
- L'option de sauvegarde des fichiers de données de **GéoSuite** sur le lecteur de CD-ROM est sélectionnée par défaut. Afin de copier les données sur votre disque dur, cliquez sur le cercle vide se trouvant à la gauche de cette option et acceptez ou remplacez l'emplacement par défaut, ou effectuez la sélection appropriée à partir des listes disponibles.
- Le logiciel Adobe^{MC} Acrobat^{MC} est essentiel pour visualiser et imprimer le Guide de l'utilisateur de **GéoSuite**. Cette case sera déjà cochée si la version 2.1 du logiciel Acrobat^{MC} ne se trouve pas sur votre ordinateur. Veuillez consulter la dernière section pour l'installation complète de la visionneuse Acrobat^{MC}.
- Cliquez sur **Installer**.
- Veuillez suivre les instructions apparaissant à l'écran.
- Un message apparaîtra à l'écran lorsque l'installation de **GéoSuite** sera terminée. Cliquez sur **OK** pour mettre fin au processus d'installation.

- Si vous avez choisi de faire copier les données sur votre ordinateur, le programme **GéoSuite** exécutera la procédure. Un message apparaîtra à l'écran lorsque les données auront été copiées. Cliquez sur **OK** pour faire installer l'icône du Guide de l'utilisateur. Le Guide de l'utilisateur demeurera sur le CD-ROM. Une icône d'Adobe^{MC} Acrobat^{MC} sera créée et agira comme pointeur au fichier du Guide. Un message s'affichera une fois que l'installation sera terminée et le groupe de programmes **Statistics_Statistique-Canada** s'affichera.
- Si vous désirez télécharger la visionneuse Acrobat^{MC} sur votre ordinateur, cliquez sur **OK** pour donner suite à l'installation.

Installation de la visionneuse Adobe Acrobat^{MC}

- L'installation d'Adobe^{MC} Acrobat^{MC} requiert environ 4.2 Mo d'espace disque. Le logiciel peut être installé sur les ordinateurs fonctionnant dans un environnement Windows^{MC} 2000, Windows^{MC} 95 ou 98 ou Windows^{MC} NT.
- Un contrat de licence d'utilisation apparaîtra à l'écran. Veuillez lire les modalités de l'entente attentivement. Cliquez sur **Accepter** pour vous soumettre aux modalités mentionnées dans l'entente et poursuivre la procédure, ou cliquez sur **Refuser** pour sortir du programme Acrobat^{MC}.
- Par défaut, le programme Acrobat^{MC} installera la visionneuse dans le répertoire **C:\ACROREAD**. Pour l'installer dans une autre unité ou répertoire, indiquez l'unité et le répertoire dans la case **Répertoire cible**. Cliquez sur **Installer** pour poursuivre ou sur **Annuler** pour interrompre le processus d'installation.
- Veuillez suivre les instructions apparaissant à l'écran.
- Un message paraîtra à l'écran pour vous indiquer que l'installation est terminée. Cliquez sur **OK** et le groupe de programmes Adobe^{MC} Acrobat^{MC} s'affichera.

6. Glossaire

Aire de diffusion

L'aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base géographique nationale

La Base géographique nationale (BGN) est une nouvelle base de données qui comprend les routes et les limites des régions géographiques normalisées en une couche intégrée ainsi que d'autres traits physiques et culturels (p.ex. le réseau hydrographique, le réseau ferroviaire et les lignes de transport d'énergie) enregistrés comme couches distinctes.

La BGN est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée. Elle contribue au soutien d'une vaste gamme d'opérations du recensement telles que le géocodage, la mise à jour du réseau routier et des tranches d'adresses, le programme de délimitation des îlots et l'établissement des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des secteurs de dénombrement, des régions urbaines et des aires de diffusion). En outre, la BGN servira à la production de nombreux produits de la géographie pour le Recensement de 2001, notamment les cartes de référence et les Fichiers des limites cartographiques.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, le nom et le code des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement (p. ex. lorsque des limites sont modifiées entre deux recensements).

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour 2001 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1996.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : **provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR)**. La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues, des limites de régions géographiques normalisées ou des limites de pavés de carte.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2001, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2001.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les districts régionaux) ou d'autres genres de régions. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier cartographique des limites

Les Fichiers cartographiques des limites (FCL) décrivent les limites des régions géographiques normalisées, y compris les rives et les lacs, à un niveau de détail approprié pour la production de cartes à petite échelle.

Fichier du réseau routier

Les nouveaux Fichiers du réseau routier (FRR) couvrent l'ensemble des routes du Canada et comprennent les limites des provinces et des territoires, d'autres traits visibles (p.ex. le réseau hydrographique) ainsi que des renseignements sur les attributs (p.ex. des noms de rues et des tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les nouveaux Fichiers du réseau routier (Road Network Files en anglais) remplacent les anciens Fichiers du réseau routier (Street Network Files en anglais), qui étaient des produits similaires offerts auparavant uniquement pour les grands centres urbains du Canada.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages et les codes postaux sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connus, sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot.

Groupe de taille de la population urbaine

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des **régions urbaines**, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

| | | |
|-------|---|-------|
| 1 000 | – | 2 499 |
| 2 500 | – | 4 999 |
| 5 000 | – | 9 999 |

| | | |
|-------------------|---|---------|
| 10 000 | – | 24 999 |
| 25 000 | – | 49 999 |
| 50 000 | – | 99 999 |
| 100 000 | – | 249 999 |
| 250 000 | – | 499 999 |
| 500 000 | – | 999 999 |
| 1 000 000 et plus | | |

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot

Un îlot est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. Les îlots couvrent tout le territoire du Canada. Il s'agit de la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés.

Localité

Le terme « localité » renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'au nom d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de localités comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Un **noyau urbain** est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

Une **banlieue urbaine** comprend toutes les petites régions urbaines (ayant une population de moins de 10 000 habitants) à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

Une **banlieue rurale** comprend tout territoire qui est situé au sein d'une RMR ou d'une AR, mais qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire ou d'une entité géographique bidimensionnelle. Le point est situé au centre du trait linéaire ou de l'entité bidimensionnelle.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots, les secteurs de dénombrement, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement et les localités désignées. Les points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot permettent le géocodage des ménages et des codes postaux.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus consistant à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle. C'est la projection cartographique la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Le Canada est divisé en dix provinces et en trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RÉ) est constituée d'un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée **noyau urbain**). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement et au moins 100 000 habitants pour

former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Les régions urbaines qui sont localisées dans une RMR ou une AR, mais qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain, sont appelées **banlieues urbaines**. Quant aux régions rurales, elles sont appelées **banlieues rurales**.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement, il est subdivisé en **secteurs de recensement**. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de dénombrement

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Un SD est constitué d'un ou de plusieurs îlots adjacents. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Les secteurs de dénombrement sont utilisés uniquement pour la collecte des données du recensement. L'aire de diffusion (AD) remplace le SD comme unité de base pour la diffusion.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions

métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (p. ex. des planificateurs, des éducateurs, des travailleurs sociaux et des travailleurs du secteur de la santé) délimitent initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) utilisé pour fin de déclarations statistiques.

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs des coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme la projection universelle transverse de Mercator).

Les Fichiers cartographiques des limites, les Fichiers du réseau routier et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base, à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Les données spatiales du recensement de 2001 sont diffusées selon le Système géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories des ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyan urbain des RMR ou AR visées. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Les zones qu'elles forment autour des RMR et des AR sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe A : Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Généralités

Le recensement de 2001 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect de normes élevées au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Les utilisateurs des données du recensement doivent savoir que ces erreurs existent et doivent avoir une idée générale de leurs principales composantes afin d'être en mesure de déterminer l'utilité des données produites et d'évaluer les risques qu'ils courent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent par hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas d'erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un « biais » dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- les **erreurs de couverture** qui se produisent lorsqu'on oublie des logements ou des personnes, qu'on les dénombre à tort ou qu'on les compte plus d'une fois;
- les **erreurs dues à la non-réponse** qui surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses d'un certain nombre de ménages ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison;
- les **erreurs de réponse** qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse ou s'est tout simplement trompé de case de réponse;
- les **erreurs de traitement** qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment lors du **codage**, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; lors de la **saisie des données**, lorsque les préposés à l'entrée des données transfèrent dans un format électronique les réponses figurant au questionnaire du recensement; lors de l'**imputation**, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);

- les **erreurs d'échantillonnage** qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages. Ces erreurs résultent du fait que les réponses à ces questions supplémentaires, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des réponses qu'on aurait obtenues si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur parce que des personnes ou des logements ont été oubliés, dénombrés à tort ou comptés plus d'une fois.

L'oubli de logements ou de personnes se traduit par un **sous-dénombrement**. Des logements peuvent être oubliés en raison d'une mauvaise interprétation des limites du secteur de dénombrement (SD), parce qu'ils n'ont pas l'apparence de logements ou parce qu'ils semblent inhabitables. Des personnes peuvent être oubliées parce que leur logement est oublié ou classé comme inoccupé, ou parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure sur le questionnaire. Enfin, certaines personnes peuvent être oubliées parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement à tort ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un **surdénombrement**. Il peut y avoir surdénombrement de logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements (dénombrement à tort), lorsqu'il existe une certaine ambiguïté au sujet des limites des SD ou lorsque des unités d'habitation (par exemple, des chambres) sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un seul logement (double compte). Les personnes peuvent être comptées plus d'une fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers de la population du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

Pour le recensement de 2001, trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Dans le contexte de [l'Étude sur la classification des logements](#), on a de nouveau visité des logements classés comme inoccupés afin de vérifier s'ils étaient réellement inoccupés le jour

du recensement, et des logements dont le ménage a été classé comme non répondant afin de déterminer le nombre de résidents habituels et leurs caractéristiques. Les chiffres définitifs du recensement ont ensuite été corrigés pour tenir compte des personnes ou des ménages oubliés parce que leur logement avait été classé par erreur comme inoccupé. Il est aussi possible que les chiffres du recensement aient été corrigés pour tenir compte des logements dont le ménage a été classé comme non répondant. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes (plus particulièrement ceux de sexe masculin) et les personnes récemment immigrées. L'Étude de la contre-vérification des dossiers permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'Étude sur le surdénombrement a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de l'Étude de la contre-vérification des dossiers et de l'Étude sur le surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, d'autres erreurs influent sur les caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire y a été livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y ait des questions laissées sans réponse. Des efforts sont déployés afin d'obtenir un questionnaire le plus complet possible. Les recenseurs contrôlent les questionnaires et assurent un suivi à l'égard de l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié par un surveillant et par un technicien du contrôle qualitatif. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte, c'est-à-dire d'**erreurs dues à la non-réponse**. Bien que les réponses manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chacune d'elles par la réponse correspondante figurant dans un enregistrement « similaire », il est possible que certaines erreurs d'imputation s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure introduit un **biais dû à la non-réponse**.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Il est aussi possible que le répondant ait inscrit sa réponse au mauvais endroit sur le questionnaire. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'**erreurs de réponse**. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire parce que les répondants ont fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs qui ont rempli certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou qui ont effectué le suivi pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du recensement nécessitent une réponse en lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des **erreurs de codage** se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ) permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. À l'intérieur de chaque unité de travail, un échantillon des réponses est codé indépendamment une deuxième fois. La résolution des incohérences entre les premier et deuxième codages détermine la nécessité, s'il y a lieu, de coder à nouveau l'unité de travail. Exception faite pour le codage des variables de l'industrie et de la profession, la plupart des tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont tapés dans un fichier informatique. Deux méthodes de résolution ordonnée sont utilisées pour limiter le nombre d'**erreurs à la saisie des données**. Dans un premier temps, certains contrôles (comme des vérifications d'étendue) sont effectués à mesure que les données sont entrées. Dans un second temps, on tape de nouveau à l'ordinateur un échantillon tiré de chaque lot de documents, puis on compare les entrées résultantes aux entrées initiales. Le travail non satisfaisant est ainsi circonscrit et corrigé et, si cela est nécessaire, le reste du lot est de nouveau saisi.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites à partir des autres données de l'enregistrement ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à l'**étape de l'imputation**, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du recensement de 2001. Ainsi, on a calculé les taux de non-réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel d'erreurs dues à la non-réponse et d'autres types d'erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du recensement de 2001 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques « stables » (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle et le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du recensement de 2001 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du recensement de 1996.

Erreurs d'échantillonnage

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon, qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'« erreur type ». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage. Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Tableau: Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du recensement de 2001

| Valeur contenue dans la case | Erreur type approximative |
|------------------------------|---------------------------|
| 50 ou moins | 15 |
| 100 | 20 |
| 200 | 30 |
| 500 | 45 |
| 1 000 | 65 |
| 2 000 | 90 |
| 5 000 | 140 |
| 10 000 | 200 |
| 20 000 | 280 |
| 50 000 | 450 |
| 100 000 | 630 |
| 500 000 | 1 400 |

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne « Valeur contenue dans la case » ci-dessus qui se rapproche le plus de celle qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreurs autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois

l'erreur type [p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de $1\ 000 \pm (3 \times 65)$ ou de $1\ 000 \pm 195$].

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux chiffres de population, de logements, de ménages ou de familles pour la région géographique étudiée (voir Échantillonnage et pondération ci-dessous). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des produits correspondants contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du recensement de 2001 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Échantillonnage et pondération

Les données du recensement de 2001 sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon (c'est-à-dire recueillies auprès d'un échantillon aléatoire comprenant un ménage sur cinq) que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20 % et pondérées pour compenser pour l'échantillonnage. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations sont attribuables à l'échantillonnage et au fait que les données intégrales n'excluent pas les pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux données-échantillon.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un **arrondissement aléatoire** qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de « 5 » et, dans certains cas, de « 10 ». Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent savoir que les totaux et les marges sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100 %. Les statistiques d'ordre (médiane, quartiles, percentiles, etc.) ainsi que les mesures de dispersion comme l'erreur type sont calculées de la façon habituelle. Lorsqu'une statistique est définie comme le quotient de deux nombres (c'est le cas pour des moyennes, des pourcentages et des proportions), les deux nombres sont arrondis avant d'effectuer la division, sauf s'il s'agit de

revenu, de dépenses de propriété, de valeur du logement, d'heures travaillées, de semaines travaillées ou d'âge. Pour ces variables, les deux nombres du quotient ne sont pas arrondis. La somme est toujours définie comme le produit de la moyenne par la fréquence pondérée arrondie. La distorsion importante pouvant résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur mérite aussi d'être signalée. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté la technique de la **suppression des régions**, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la **suppression des régions**, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- Si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 40 personnes.
- Si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 40 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.

Il y a quelques exceptions à ces règles :

- Les données renfermant une répartition du lieu du travail et les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes employées dans la région est inférieure à 40 personnes, selon la base de données-échantillon. Si ces données incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes, toujours selon la base de données-échantillon.
- Les totalisations traitant à la fois du lieu de travail et du lieu de résidence ainsi que les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes employées dans la région est inférieur à 40 personnes selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de

données-échantillon est inférieure à 40 personnes. Si ces totalisations incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes dans tous les cas et les totalisations sont supprimées si le nombre de ménages privés dans la région du lieu de résidence est inférieur à 10.

- Les données renfermant une répartition du revenu et des statistiques connexes sont supprimées si la population de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 250 personnes ou si le nombre de ménages privés est inférieur à 10, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.
- Si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales et se réfèrent aux codes postaux de six caractères, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 100 personnes.
- Si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon et se réfèrent aux codes postaux de six caractères, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

La technique de suppression est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c'est-à-dire la série des Profils, les tableaux croisés de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, veuillez communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6, ou en composant le (613) 951-4783.

Annexe B : Unités géographiques par province et territoire, recensement de 2001

| Unité géographique | Canada | | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn | T.N.-O. | Nt |
|--|---------|-----------|----------|----------|---------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|------------|---------|--------|---------|-------|
| | 1996 | 2001 | | | | | | | | | | | | | |
| Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 1996) | 295* | 301 | 7 | 4 | 11 | 10 | 75 | 103 | 14 | 14 | 26 | 34 | 1 | 1 | 1 |
| Région économique | 74 | 76 | 4 | 1 | 5 | 5 | 17 | 11 | 8 | 6 | 8 | 8 | 1 | 1 | 1 |
| Région agricole de recensement | 78 | 82 | 3 | 3 | 5 | 4 | 14 | 5 | 12 | 20 | 8 | 8 | - | - | - |
| Division de recensement | 288 | 288 | 10 | 3 | 18 | 15 | 99 | 49 | 23 | 18 | 19 | 28 | 1 | 2 | 3 |
| Subdivision de recensement unifiée | 2 607 | 2 446 | 87 | 68 | 43 | 151 | 1 111 | 318 | 127 | 301 | 77 | 157 | 1 | 2 | 3 |
| Subdivision de recensement Recensement de 1996 | - | 5 600 | 381 | 113 | 98 | 275 | 1 476 | 586 | 298 | 1 002 | 452 | 816 | 35 | 37 | 31 |
| Dissolutions (Du 2 janvier 1996 au 1 ^{er} janvier 2001) | 5 984 | - | 381 | 113 | 110 | 283 | 1 599 | 947 | 298 | 970 | 467 | 713 | 35 | 68 | S/O |
| Fusions (Du 2 janvier 1996 au 1 ^{er} janvier 2001) | 910 | - | - | - | 14 | 12 | 232 | 529 | 3 | 18 | 18 | 83 | 1 | 31 | S/O |
| | - | 519 | - | - | 2 | 4 | 109 | 168 | 3 | 50 | 3 | 186 | 1 | - | 31 |
| Localité désignée | 828 | 1 261 | 182 | - | 59 | 172 | 78 | 81 | 51 | 158 | 260 | 219 | 1 | - | - |
| Région métropolitaine de recensement | 25 | 27 | 1 | - | 1 | 1 | <u>6</u> | <u>11</u> | 1 | 2 | 2 | 3 | - | - | - |
| Agglomération de recensement | 112 | 113 | 4 | 2 | 4 | <u>5</u> | <u>28</u> | <u>30</u> | 3 | <u>7</u> | <u>10</u> | 22 | 1 | 1 | - |
| Avec secteurs de recensement | 18 | 19 | - | - | - | 1 | 3 | 8 | - | - | 3 | 4 | - | - | - |
| Sans secteurs de recensement | 94 | 94 | 4 | 2 | 4 | <u>4</u> | <u>25</u> | <u>22</u> | 3 | <u>7</u> | <u>7</u> | 18 | 1 | 1 | - |
| Secteur de recensement | 4 223 | 4 798 | 45 | - | 86 | 71 | 1 263 | 2 013 | 165 | 101 | 457 | 597 | - | - | - |
| Région urbaine | 929 | 913 | 36 | 7 | 39 | <u>34</u> | <u>229</u> | <u>258</u> | <u>42</u> | <u>65</u> | <u>108</u> | 93 | 1 | 3 | 3 |
| Localité | S/O | 52 291 | 2 428 | 964 | 3 920 | 3 445 | 12 448 | 10 889 | 2 339 | 3 868 | 3 466 | 7 699 | 362 | 173 | 290 |
| Aire de diffusion | S/O | 52 993 | 1 231 | 225 | 1 397 | 1 349 | 12 153 | 18 596 | 2 235 | 2 937 | 5 143 | 7 463 | 117 | 92 | 55 |
| Secteur de dénombrement | 49 361 | 42 851 | 1 204 | 225 | 1 337 | 1 216 | 9 133 | 14 753 | 1 805 | 2 697 | 4 129 | 6 088 | 117 | 92 | 55 |
| Îlot | S/O | 478 707 | 8 331 | 2 831 | 15 161 | 13 929 | 108 760 | 128 327 | 30 567 | 56 040 | 60 061 | 53 147 | 674 | 745 | 134 |
| Côté d'Îlot | 817 734 | 3 764 232 | 80 162 | 19 854 | 168 840 | 136 311 | 865 600 | 955 847 | 200 569 | 377 776 | 435 604 | 499 365 | 10 644 | 12 304 | 1 356 |
| Région de tri d'acheminement | 1 477 | 1 595 | 33 | 7 | 74 | 110 | 398 | 518 | 64 | 47 | 147 | 188 | 3 | 3 | 3 |
| Code postal | 680 910 | 758 658 | 7 900 | 2 856 | 23 354 | 55 104 | 188 427 | 254 757 | 23 250 | 21 184 | 70 672 | 109 753 | 884 | 487 | 30 |

* Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987)

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

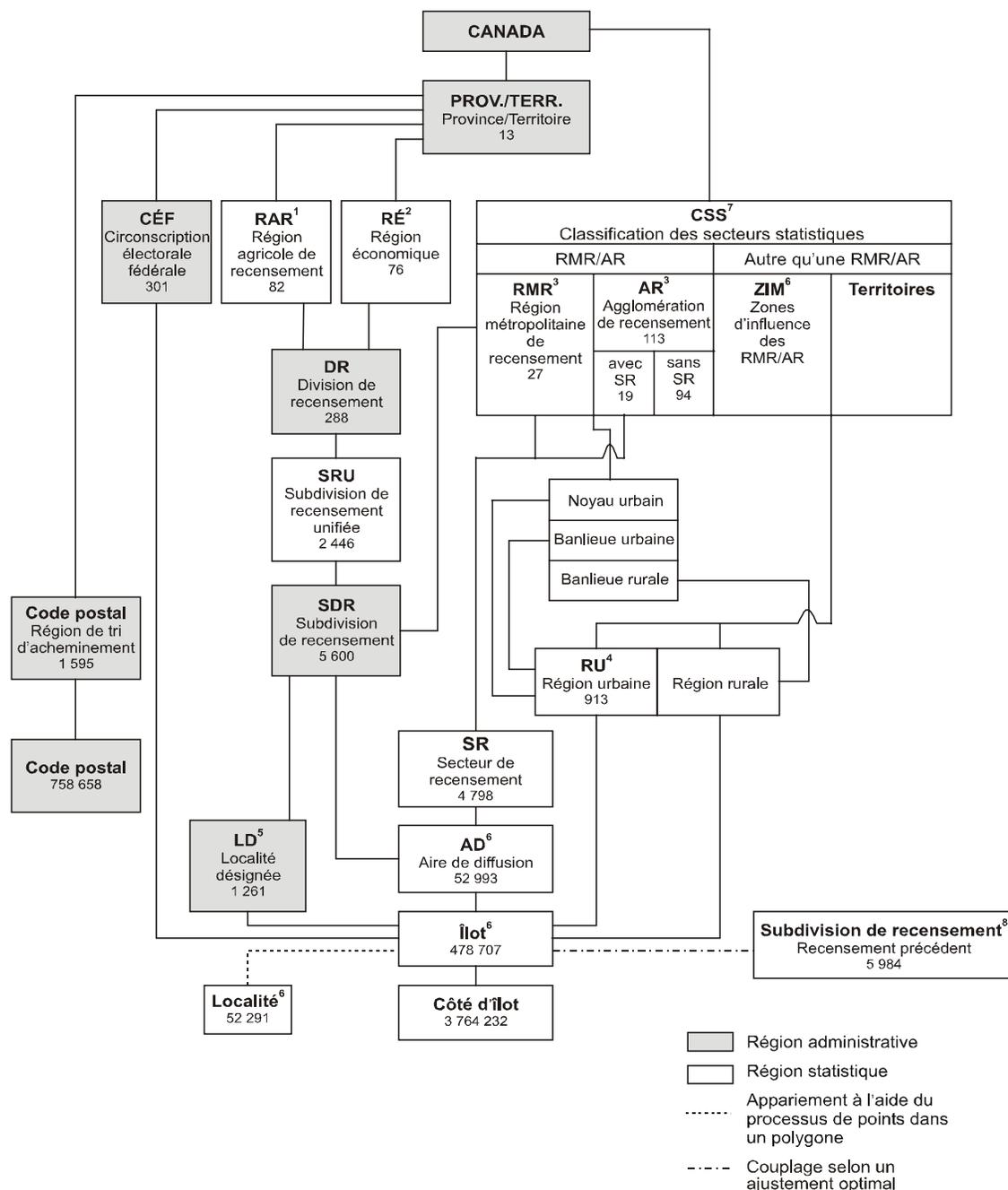
Annexe C : Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, recensement de 2001

| Genre de subdivision de recensement | | Total | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn | T.N.-O. | Nt |
|-------------------------------------|--------------------------------|-------|----------|----------|-------|-------|-------|------|------|-------|------|-------|----|---------|----|
| | | 5 600 | 381 | 113 | 98 | 275 | 1 476 | 586 | 298 | 1 002 | 452 | 809 | 35 | 37 | 31 |
| C | Cité – City | 148 | 3 | 2 | – | 7 | 2 | 51 | 8 | 14 | 15 | 44 | 1 | 1 | – |
| CC | Chartered Community | 2 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 | – |
| CM | County (Municipality) | 28 | – | – | – | – | – | – | – | – | 28 | – | – | – | – |
| COM | Community | 33 | – | 33 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| CT | Canton (Municipalité de) | 66 | – | – | – | – | 66 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| CU | Cantons unis (Municipalité de) | 7 | – | – | – | – | 7 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| DM | District Municipality | 53 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 53 | – | – | – |
| HAM | Hamlet | 36 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 | 10 | 24 |
| ID | Improvement District | 8 | – | – | – | – | – | – | – | – | 8 | – | – | – | – |
| IGD | Indian Government District | 2 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 | – | – | – |
| IM | Island Municipality | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | – | – |
| LGD | Local Government District | 2 | – | – | – | – | – | – | 2 | – | – | – | – | – | – |
| LOT | Township and Royalty | 67 | – | 67 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| M | Municipalité | 590 | – | – | – | – | 590 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| MD | Municipal District | 48 | – | – | 12 | – | – | – | – | – | 36 | – | – | – | – |
| NH | Northern Hamlet | 9 | – | – | – | – | – | – | – | 9 | – | – | – | – | – |
| NL | Nisga'a Land | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | – | – |
| NV | Northern Village | 13 | – | – | – | – | – | – | – | 13 | – | – | – | – | – |
| NVL | Nisga'a Village | 5 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 5 | – | – | – |
| P | Paroisse (Municipalité de) | 265 | – | – | – | – | 265 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| PAR | Parish | 152 | – | – | – | 152 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

suite à la page suivante

| Genre de SDR (suite) | | Total | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn | T.N.-O. | Nt |
|----------------------|--|-------|----------|----------|-------|-------|-----|------|------|-------|------|-------|----|---------|----|
| R | Réserve indienne – Indian Reserve | 1 047 | 1 | 4 | 24 | 19 | 31 | 145 | 78 | 169 | 88 | 487 | 4 | 2 | – |
| RC | Rural Community | 1 | – | – | – | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| RDA | Regional District Electoral Area | 165 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 165 | – | – | – |
| RG | Region | 1 | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| RGM | Regional Municipality | 4 | – | – | 3 | – | – | – | – | – | 1 | – | – | – | – |
| RM | Rural Municipality | 417 | – | – | – | – | – | – | 120 | 297 | – | – | – | – | – |
| RV | Resort Village | 43 | – | – | – | – | – | – | – | 43 | – | – | – | – | – |
| S-E | Établissement indien – Indian Settlement | 28 | – | – | – | – | 5 | 6 | 4 | 1 | 4 | 3 | 5 | – | – |
| SA | Special Area | 3 | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 | – | – | – | – |
| SCM | Subdivision of County Municipality | 28 | – | – | 28 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| SET | Settlement | 31 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 13 | 15 | 3 |
| SM | Specialized Municipality | 2 | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 | – | – | – | – |
| SUN | Subdivision of Unorganized | 90 | 90 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| SV | Summer Village | 52 | – | – | – | – | – | – | – | – | 52 | – | – | – | – |
| T | Town | 794 | 286 | 7 | 31 | 27 | – | 111 | 52 | 147 | 110 | 15 | 3 | 4 | 1 |
| TI | Terre inuite | 10 | – | – | – | – | 10 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| TL | Teslin Land | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | – |
| TP | Township | 245 | – | – | – | – | – | 245 | – | – | – | – | – | – | – |
| TR | Terres réservées | 9 | – | – | – | – | 9 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| UNO | Non organisé – Unorganized | 147 | – | – | – | – | 110 | 17 | 11 | 2 | – | – | 2 | 2 | 3 |
| V | Ville | 271 | – | – | – | – | 271 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| VC | Village cri | 8 | – | – | – | – | 8 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| VK | Village naskapi | 1 | – | – | – | – | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| VL | Village | 647 | – | – | – | 69 | 87 | 11 | 23 | 307 | 105 | 40 | 4 | 1 | – |
| VN | Village nordique | 14 | – | – | – | – | 14 | – | – | – | – | – | – | – | – |

Annexe D : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, recensement de 2001



¹ Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.

² Les régions économiques de l'Ontario sont formées de municipalités (subdivisions de recensement).

³ Une RMR et quatre AR chevauchent les limites provinciales.

⁴ Cinq RU chevauchent les limites provinciales.

⁵ Les localités désignées ne couvrent pas la superficie totale des SDR. Quatre-vingt-quatre LD chevauchent les limites des SDR; 12 d'entre elles chevauchent aussi les limites des DR.

⁶ Les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM), les aires de diffusion, les îlots et les localités sont de nouveaux concepts pour le recensement de 2001.

⁷ La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une nouvelle classification qui attribue chacune des SDR selon qu'elle fasse partie d'une RMR, d'une AR, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ou des territoires à l'extérieur des AR de Whitehorse et de Yellowknife.

⁸ Pour le recensement de 2001 seulement, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 1996 et les îlots de 2001 pour faciliter l'extraction de données historiques. Se reporter à la définition de Subdivisions de recensement – Recensement précédent.

Références

- McNiven, C., H. Puderer et D. Janes. 2000. *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : description de la méthodologie*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-2. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- McNiven, C. et H. Puderer. 2000. *Délimitation au Nord canadien : un examen de la relation nord-sud au Canada*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-3. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Mendelson, R. 2001. *Les structures géographiques comme variables de recensement : se servir de la géographie pour analyser les phénomènes sociaux et économiques*. Série de documents de travail no. 2001-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Puderer, H. 2000. *Présentation de l'aire de diffusion pour le Recensement de 2001 : une mise à jour*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-4. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Rambeau, S. et K. Todd. 2000. *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) accompagnées de données du recensement*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2000. "Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie." Approuvée le 31 mars 2000. *Manuel des politiques*. Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada. http://dissemination.statcan.ca/francais/concepts/inform_f.htm
- . 2002a. *Dictionnaire du recensement de 2001*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 92-378-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002b. *Le recensement de 2001 en bref*. Recensement de 2001 de Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 92-379-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002c. *Chiffres de population et des logements*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 93-360-XPB confirmed?). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002d. *Classification géographique type. Volume I*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 12-571-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

———.2002e. *Classification géographique type. Volume II. Recensement de 2001 du Canada.* (Statistique Canada no. au catalogue 12-572-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

Weiss, C. et A. Akuoko-Asibey. 1998. *Tests automatisés de la superficie des terres pour le recensement de 2001: résultats préliminaires obtenus en utilisant les fichiers numériques cartographiques de 1996.* Série de documents de travail de la géographie no. 1998-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

Produits et services de la géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la géographie fondés sur le recensement de 2001. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

1. Cartes de référence

Les cartes de référence indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Elles affichent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées ainsi que les principaux traits culturels et physiques, comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs. Plus de 5 600 cartes de référence sont disponibles pour le recensement de 2001. Compte tenu des diverses tailles des régions géographiques, différentes échelles et couvertures de carte sont requises pour montrer le niveau de détail approprié. On trouvera ci-dessous la description de chaque série de cartes.

Cartes de référence nationales

- 92F0172XCB Cartes de référence – ensemble complet, recensement de 2001
- 92F0144XIB Divisions de recensement, 2001
- 92F0144XIB Régions économiques et divisions de recensement, 2001
- 92F0144XIB Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 2001
- 92F0144XIB Classification des secteurs statistiques, subdivisions de recensement, 2001
- 92F0152XPF Carte de référence des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

92F0149XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement

La série de cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement couvre la totalité du Canada, selon la province et le territoire. Les cartes montrent les limites, les noms et les codes des divisions de recensement (par exemple les comtés et les districts régionaux) et des subdivisions de recensement (par exemple les villes, les villages, les autres entités municipales, les cantons et les réserves indiennes). Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. La série comprend 22 cartes. Les échelles des cartes vont de 1/310 000 à 1/3 500 000.

92F0145XPB Cartes de référence des secteurs de recensement, selon la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement

La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des RMR ou des AR. Elles comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants. La série comprend 85 cartes, et une, deux, trois ou quatre d'entre elles couvrent chaque RMR ou AR. Elles sont produites à une échelle allant de 1/25 000 à 1/2 000 000 et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

92F0146XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon le secteur de recensement, pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon le secteur de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chacune des cartes de la série couvre un secteur de recensement (SR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celui-ci. La carte montre également les limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement ainsi que des réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles (par exemple les rivières, les lacs et les voies ferrées) en arrière-plan.

La série comprend environ 4 800 cartes, soit en général une carte par secteur de recensement. Chaque carte mesure approximativement 27 cm sur 43 cm (11 po sur 17 po).

92F0147XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement couvre les petites agglomérations de recensement qui ne sont pas comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chaque carte de la série couvre une agglomération de recensement (AR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. La carte montre aussi les limites des subdivisions de recensement (municipalités) ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

La série comprend environ 100 cartes, soit en général une carte par agglomération de recensement. L'échelle et la taille des cartes varient, et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

92F0148XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon la division de recensement couvre les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Chaque carte de la série couvre une division de recensement (DR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. Elle montre aussi les limites des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

2. Produits de données géographiques

Les produits de données géographiques contiennent les chiffres de population et des logements du recensement de 2001.

93-360-XPB Tableaux nationaux d'ensemble – Recensement de 2001

Les tableaux nationaux d'ensemble donnent les chiffres de population et des logements d'après le recensement du Canada de 2001. Les niveaux de géographie sont le Canada, les provinces et les territoires ainsi que d'autres régions géographiques, dont les subdivisions de recensement (municipalités), les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Les tableaux indiquent le taux de variation de la population et des logements entre 1996 et 2001 pour certains découpages géographiques. On trouve aussi des données sur la superficie des terres et la densité de la population. Les limites géographiques étaient en vigueur au 1er janvier 2001.

92F0150XCB GéoSuite, Recensement de 2001

GéoSuite est un outil d'extraction de données, de recherche et de production de totalisations offert sur un disque compact qui contient le logiciel et les données. Il permet aux utilisateurs d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer les codes et les noms des régions ainsi que les chiffres de population et des logements. GéoSuite comprend la liste des cartes de référence des aires de diffusion (AD), ce qui facilite la recherche des cartes de référence des AD appropriées.

92F0086XCB Chiffres des codes postaux

Nota – Les produits sur les codes postaux pour le recensement de 2001 sont à l'étude. Ces produits devraient être diffusés au quatrième trimestre de 2002. Les produits contenant les données du recensement de 1996 continueront d'être disponibles jusque-là.

Chiffres des codes postaux, recensement de 1996 comprend les chiffres de population et des logements pour chaque secteur défini par le code postal à six caractères indiqué par les répondants. Les chiffres de population et des logements sont présentés selon le code postal, selon la région de tri d'acheminement (RTA- les trois premiers caractères du code postal) et selon la province ou le territoire. Les données sont fournies avec un logiciel de type Windows qui permet aux utilisateurs d'exécuter des manipulations de données simples telles que la recherche de l'ensemble de données correspondant à un code postal donné, l'importation de groupes de codes postaux pour lesquels on veut obtenir des données et l'exportation des groupes de codes postaux. Les documents de référence sont présentés sous forme électronique sur le disque CD-ROM.

3. Produits d'information spatiale

L'information spatiale présente le profil et l'emplacement des traits géographiques. Les limites, les réseaux routiers et les autres traits des régions géographiques normalisées sont offerts en format numérique permettant la cartographie et les applications du Système d'information géographique (SIG). Ces produits comprennent les Fichiers des limites cartographiques (FLC), les Fichiers du réseau routier (FRR) et les Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR).

Fichiers des limites cartographiques (FLC), Recensement de 2001

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien et les lacs intérieurs de grande étendue, le tout étant intégré en une seule couche. Les coordonnées sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) de 2001 remplacent les Fichiers numériques cartographiques (FNC) qui ont été produits au recensement de 1996.

Les Fichiers des limites cartographiques peuvent être utilisés conjointement avec les données du Recensement de la population, les données du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada aux fins d'analyse des données et de cartographie thématique (avec un logiciel approprié). Les codes géographiques permettent de coupler les données statistiques et les limites des régions géographiques. Les FLC permettent aussi à l'utilisateur de créer de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées et de manipuler les données à l'aide du logiciel qu'il utilise. Sur le plan de la précision de localisation, les FLC sont compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier, lesquels peuvent fournir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications cartographiques.

- 92F0160XCF Fichier des limites cartographiques des provinces et des territoires
- 92F0163XCF Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
- 92F0161XCF Fichiers des limites cartographiques des divisions de recensement et des régions économiques
- 92F0167XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées
- 92F0162XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement
- 92F0165XCF Fichier des limites cartographiques des localités désignées
- 92F0166XCF Fichier des limites cartographiques des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement
- 92F0168XCF Fichiers des limites cartographiques des secteurs de recensement
- 92F0164XCF Fichier des limites cartographiques des régions urbaines
- 92F0169XCF Fichiers des limites cartographiques des aires de diffusion

92F0159XCF Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population, recensement de 2001

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population contient l'écoumène de population généralisé fondé sur les données du recensement de 2001 relatives à la densité de la population et compte au moins un polygone d'écoumène pour chaque division de recensement (DR). Il peut être utilisé pour produire ces cartes thématiques statistiques à petite échelle.

Pour le recensement de 2001, l'écoumène de population comprend les îlots dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ un habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle au niveau de division de recensement, les polygones détaillées de l'écoumène sont généralisées, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque division de recensement (DR) compte au moins une zone d'écoumène. Lorsqu'on utilise les limites de l'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes, on obtient une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données dans les régions géographiques normalisées.

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il est disponible gratuitement sur Internet ou est offert sur CD-ROM. Ce fichier n'est pas un fichier des limites cartographiques. Il est offert avec son propre guide de référence.

92F0039XDF Fichier des limites des régions de tri d'acheminement

Nota — Les produits sur les codes postaux pour le recensement de 2001 sont à l'étude. Ces produits devraient être diffusés au quatrième trimestre de 2002. Les produits contenant les données du recensement de 1996 continueront d'être disponibles jusque-là.

Le **Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996** est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il décrit les limites des régions de tri d'acheminement (RTA), qui ont été établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 1996. Après analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule RTA à chaque secteur de dénombrement (il s'agissait dans la plupart des cas de la RTA déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de RTA ont été formés en groupant des secteurs de dénombrement. Par conséquent, les limites des RTA fondées sur le recensement respectent les limites des secteurs de dénombrement.

92F0157XCF Fichiers du réseau routier (FRR), Recensement de 2001

Les Fichiers du réseau routier (FRR) contiennent une couche de données sur le réseau routier de l'ensemble du pays et une couche indiquant les limites provinciales et territoriales. La couche du réseau routier comprend les routes, les noms de routes et les tranches d'adresses (attributs d'arcs) ainsi que les codes géographiques identifiant les îlots, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement, et les provinces/territoires (attributs de polygones). Les tranches d'adresses sont indiquées principalement pour les grands centres urbains du Canada. La couche des limites provinciales et territoriales comprend des données hydrographiques (littoral canadien et lacs intérieurs de grande étendue) ainsi que les limites et les codes géographiques. Les coordonnées numériques sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

Des Fichiers du réseau routier sont offerts pour le Canada, pour chaque province et territoire ainsi que par région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) divisée en secteurs de recensement.

92F0158XCF Fichier schématique du réseau routier (FSRR), Recensement de 2001

Le Fichier schématique du réseau routier (FSRR) contient certaines routes (avec leur nom mais sans les adresses) tirées des Fichiers du réseau routier (no 92F0157XCF au catalogue). Les routes incluses sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Le FSRR peut fournir certains traits cartographiques de référence pour la production de cartes thématiques à l'aide des Fichiers des limites cartographiques. La précision de localisation du FSRR ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage et l'ingénierie. Le FSRR ne comprend pas l'hydrographie.

Les Fichiers schématiques du réseau routier sont offerts pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs de recensement.

4. Produits des attributs d'information

Les produits des attributs d'information donnent des renseignements descriptifs sur les caractéristiques d'un produit. Ces fichiers comprennent : le Fichier de conversion des codes

postaux (FCCP) et le Fichier des codes postaux par circonscription électorales fédérales (FCPCÉF).

92F0027XCB Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques du recensement de 1996 normalisées (telles que les secteurs de dénombrement, les municipalités, les secteurs de recensement, et ainsi de suite). Il fournit également les coordonnées x, y (latitude et longitude) pour un point qui représente l'emplacement approximatif de la région définie par le code postal afin de permettre des applications cartographiques.

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et certaines agglomérations de recensement (AR). Un guide de référence est inclus.

92F0027UCB Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) – mise à jour

Le FCCP est mis à jour avec de nouveaux codes postaux tous les semestres et est disponible en janvier et en juillet. Les clients doivent acheter le FCCP au prix initial, et les mises à jour (92F0027UDB) ultérieures sont offertes à un prix de mise à jour ou d'abonnement. Le prix de mise à jour est un tarif uniforme qui, dans la plupart des cas, est beaucoup moins élevé que le prix initial. Un rabais additionnel de 25 % sur les mises à jour est offert aux abonnés. Pour bénéficier des avantages de l'abonnement, le client devra déboursier au préalable le coût d'un fichier mis à jour par année, et ce jusqu'à ce que le FCCP représentant la géographie du recensement de 2001 soit diffusé.

Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standards pour le Canada ainsi que les provinces et les territoires. Un guide de référence est inclus.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

Le fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation électorale de 1996). Une circonscription électorale fédérale est une division territoriale élisant un député à la Chambre des communes.

Le FCPCÉF est un outil conçu pour être utilisé avec les fichiers administratifs contenant les codes postaux. En utilisant les codes postaux comme un lien, les données des fichiers administratifs peuvent être organisés ou totalisés par circonscription électorale fédérale. Ce fichier permet de lier plus de 680 000 codes postaux aux 301 circonscriptions électorales fédérales.

Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions. Un guide de référence est inclus.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) – Mise à jour

Des mises à jour bi-annuelles du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) sont offertes en janvier et en juillet. Les mises à jour diffusées en juillet fournissent les nouveaux codes postaux de janvier de la même année. Les mises à jour en

janvier fournissent les nouveaux codes postaux de juillet de l'année précédente. Un guide de référence est inclus. Les clients qui achètent le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (92F0028XDB) au prix initial peuvent acheter les mises à jour ultérieures (92F0028UDB) au tarif de mise à jour (voir le tableau 13).

Les mises à jour du FCPCÉF sont offertes sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions.

5. Services géographiques

Divers services sont offerts, y compris des services de cartographie personnalisée, des services de création de régions personnalisées (service de géocodage) et l'établissement de produits géographiques personnalisés.

97C0006 Service géographique personnalisé

Si les produits réguliers ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, celui-ci il peut faire une demande spéciale pour obtenir des produits géographiques non normalisés. Par exemple, il est possible de produire un ensemble différent de fichiers géographiques, d'extraire des données spéciales de même que manipuler ou fusionner l'un ou l'autre des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, d'attributs, des limites et du réseau routier). Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

97C0005 Service de géocodage (création d'aires personnalisées)

Le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir les régions géographiques qu'ils souhaitent étudier (régions définies par l'utilisateur ou agrégation de régions géographiques du recensement normalisées) pour obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques personnalisés sont élaborés à partir d'une agrégation d'îlots ou de côtés d'îlot, au besoin, dans les régions comprises dans le fichier du réseau routier. Les données de la région personnalisée ainsi créée sont transmises aux responsables du recensement pour que des totalisations soient établies. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

97C0007 Cartes géographiques personnalisées

Des cartes thématiques et autres peuvent être produites pour répondre précisément aux besoins des clients. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de détails.

Entente de licence d'utilisation finale

DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique:
Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Services d'octroi de licences
Division du marketing, Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada
Courriel : licensing@statcan.ca
Téléphone : (613) 951-1122
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2002